



## Conseil Communautaire du 26 septembre 2023

### Délibération n°2023-115

**Thème :**

**Culture**

**Objet :**

**Cinéma Eden studio -  
modification des tarifs**

**Pôle :**

**Cohésion sociale et  
territoriale**

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Le 26 septembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Corinne ASCHETTINO, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

**Étaient représentés :**

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Corinne CHANFRAY,  
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Emeric SALLE,  
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,  
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Olivier FONS,  
Jean-Franck VIOUJAS donnant pouvoir à Jean-Pierre PIC.

**Absent :**

Gabriel LEON

**Secrétaire de séance :**

Marine MICHEL.

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-1 ;
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 13 septembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Cohésion sociale et territoriale du 18 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les préconisations tarifaires des partenaires nationaux des dispositifs d'éducation aux images "école et collège au cinéma", en coordination avec l'éducation nationale et la DRAC ;

**CONSIDÉRANT** la fermeture hebdomadaire au public le jeudi et la nécessité de fixer le tarif de 5 euros pour la dernière séance du mardi.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Approuve, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, les tarifs établis comme suit :

TARIFS APPLICABLES	TTC
Tarif normal	7,30 €
Tarif réduit – 25 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, RSA, dernière séance du mardi, opérateurs partenaires et pour évènements	5 €
Tarif – 14 ans et opérateurs partenaires	4 €
Tarif Adhérent Toile filante + cinéchèques	6,30 €
Tarif Scolaires 1 – notamment pour le dispositif « Ecoles au cinéma »	2,80 €
Tarif Scolaires 2 – notamment pour le dispositif « Collèges au cinéma »	2,50 €
Tarif Scolaires 3 – notamment pour le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »	3,00 €
Tarif Scolaires 4 – hors dispositif ou pour évènements	4 €
Tarif Evènements	4 €
Carte d'abonnement de 10 séances	63 €
Carte d'abonnement de 10 séances – de 18 ans	35 €
Carte d'abonnement de 10 séances Comités d'entreprise & Amicales	50 €
Spectacles, (opéra, ballet, théâtre)	14 €
Carte d'abonnement de 5 spectacles	50 €

**AR Prefecture**

005-240500439-20230926-2023\_115-DE  
Reçu le 02/10/2023

Gratuit	Animateurs et organisateurs d'évènements, réalisateurs, accompagnateurs de groupes scolaires	0 €
	Prêt d'outils pédagogiques (tarif hebdomadaire)	50 €
	Location salle de cinéma avec opérateur (tarif horaire)	100 €

- Précise que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 02 OCT. 2023

Date de Transmission en Préfecture : 02 OCT. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

**AR Prefecture**

005-240500439-20230926-2023\_115-DE  
Reçu le 02/10/2023